RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

Déclaration d'engagement de l'ONF en matière de gestion durable des forêts

L'Office National des Forêts est un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les principales missions consistent à gérer durablement, dans un objectif de multifonctionnalité, les forêts publiques qui relèvent du régime forestier (voir articles L 221-1 et suivants du Code forestier (CF)).

Il exerce cette mission dans le cadre de l'application des arrêtés d'aménagement (article L212-1 du CF), prenant en compte les objectifs de gestion durable (article L212-2 du CF) et constituant par leur mise en œuvre effective une garantie de gestion durable (L124-1 du CF).

L'ONF s'est engagé dans la certification de gestion forestière FSC en 2017 et a demandé le renouvellement de son certificat individuel FSC en 2022, certificat prenant la suite du précédent sans interruption.

Actuellement, 4 forêts domaniales sont certifiées dans différentes régions de France (forêts domaniales d'Eawy et d'Arques en Normandie, forêt domaniale des Prieurés en Auvergne-Rhône-Alpes et forêt domaniale de Larfeuil en région Nouvelle-Aquitaine). La surface des forêts domaniales certifiées FSC représente 13 861 ha.

En tant que gestionnaire unique du régime forestier, conformément à son plan stratégique et au contrat Etat-ONF, l'ONF s'engage sur le long terme en faveur de la gestion durable des forêts. Dans ce cadre, il s'engage ainsi à long-terme à exercer une gestion forestière responsable cohérente avec les Principes et Critères du FSC et les Politiques et Standards FSC associés, qui garantissent la gestion durable des forêts.

A Maisons-Alfort,

Le 18 SEP. 2023

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

La Directrice générale